

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette
tenue le 25 juin 2024, à 19h00, à la salle du conseil,
située au 663, chemin Frontière Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	France Rivet	Conseillère
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Réjean Fournier	Conseiller
	Ghyslain Maheu	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Natasha Pagé	Directrice générale
Sont absentes :	Julie Cyr	Conseillère
	Nancy Carles	Secrétaire-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

2024-06-135 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M^{me} Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

2024-06-136 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, l'ordre du jour du 25 juin 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-06-137 – AUTORISATION – D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 2023-10 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire conformément aux articles 1104.1.1 et s. du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite assujettir à un droit de préemption un immeuble sur son territoire;

ATTENDU QUE, pour exercer un droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au Registre foncier du Québec;

ATTENDU QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) et il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal en vertu de la présente loi, de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) ou de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (chapitre S-30.01);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyé par le conseiller M. Réjean Fournier;

EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le Conseil municipal autorise la notification au propriétaire et l'inscription au Registre foncier du Québec d'avis d'assujettissement à un droit de préemption, valables pour une période de dix (10) ans, à l'égard de l'immeuble énuméré ci-dessous, et ce, à des fins d'infrastructure ou d'équipement collectif, d'équipement institutionnel et/ou de réserve foncière :

Adresse	Matricule /No de dossier	Lot	Propriétaire(s)
725, rue Principale	4009-06-4610-00-0000	3 768 018	Machinerie Exit 2 Inc.

Le Conseil municipal mandate Me Romain Droitcourt, du bureau d'avocats Dentons Canada SENCRL, ou tout autre professionnel du même bureau d'avocats, pour signer l'avis d'assujettissement pour et au nom de la Municipalité, pour le notifier au propriétaire concerné, pour le publier au Registre foncier et pour entreprendre toutes les procédures requises à ces fins.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-06-138 – PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-06- 139- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h15.

M^{me} Natasha Pagé
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.